

Arras, samedi 9 mars 2013

M. le Chef de Gare
Gare SNCF d'Arras
Place du Maréchal Foch
62000 Arras

Objet : Suppression de l'interdiction de l'usage des ascenseurs par les cyclistes en gare d'Arras

Monsieur le Chef de Gare,

Droit Au Vélo est une association qui compte plus de 1800 adhérents dans la région Nord-Pas de Calais dont 200 dans l'Arrageois. Nous militons pour le développement du vélo comme mode de déplacement au quotidien.

Fervents partisans de l'intermodalité train+vélo, nombre de nos adhérents sont des usagers quotidiens de la gare d'Arras. Si certains peuvent laisser leur vélo dans l'abri-vélo sécurisé qui a été mis en service l'année dernière, d'autres sont contraints de l'embarquer avec eux dans le train pour s'en servir pour couvrir le trajet entre la gare d'arrivée et leur destination finale.

Ces derniers ont été les premières victimes de la **décision arbitraire et injustifiable** à nos yeux **d'interdire l'accès des cyclistes aux ascenseurs de la gare**. En effet, il y a quelques semaines, des visuels « interdit aux vélos » ont été systématiquement apposés sur tous les ascenseurs de la gare.

Cette décision est pour nous incompréhensible.

D'une part, en imposant une contrainte supplémentaire aux cyclistes, elle est en flagrante **contradiction avec la volonté affichée par la région de favoriser l'intermodalité train+vélo**. Le cycliste responsable ne dégrade pas les ascenseurs en les utilisant (pas plus que les usagers de poussettes ou de chaises roulantes). De plus, il est suffisamment courtois pour laisser la priorité aux personnes âgées ou handicapées.

D'autre part, cette décision contrevient à un arbitrage rendu il y a plusieurs années. Lors de l'inauguration des ascenseurs de la gare, des panneaux similaires avaient été apposés. Suite à notre action et à nos contacts avec les services régionaux de la SNCF (en particulier avec notre interlocuteur, M. Jean-Marie ARAUJO, NPDC/ACOG NORD PARIS, jean-marie.araujo@sncf.fr), ces panneaux avaient été retirés. Il avait été reconnu à l'époque qu'**un cycliste avec un vélo dans les mains est au sens propre du terme une personne à mobilité réduite** au même titre qu'un jeune parent avec une poussette, qu'une personne en situation de handicap en chaise roulante ou qu'un piéton revenant du marché avec un chariot de courses à roulettes.

Nous tenons à rappeler au passage que les ascenseurs de la gare desservent un tunnel souterrain qui est aussi un **passage urbain** et qu'à ce titre l'usage des ascenseurs situés aux extrémités dudit tunnel ne concerne pas uniquement les cyclistes usagers du train, mais aussi ceux qui font le choix de l'emprunter dans le cadre d'un **itinéraire cyclable urbain** parce qu'il constitue le chemin le plus court et le plus sûr entre leur origine et leur destination.

L'interdiction actuelle oblige donc les cyclistes voulant accéder au souterrain à porter leur vélo dans les escaliers (ce qui, aux heures de pointe, pose des problèmes de cohabitation avec les autres usagers) ou à utiliser les rails de guidage qui longent les escaliers.

Or plusieurs remarques concernant ces **rails de guidage** s'imposent :

- leur réalisation en métal lisse les rend **glissants**, en particulier par temps humide ;
- Ils sont positionnés **trop près du mur** ce qui oblige à pencher fortement le vélo en particulier dans le cas où il est équipé de sacoches.
- celui qui est situé du côté gare est rendu **quasiment inutilisable** car il est placé en-dessous d'une double rambarde ;
- cet équipement n'est d'ailleurs **pas signalé** quand on est dans la gare et il faut donc savoir qu'il faut sortir de la gare et longer le quai 3 pour pouvoir l'emprunter ;
- une fois arrivé au pallier intermédiaire, il faut **changer son vélo de côté** et prendre encore une petite portion de rail très difficile.

Vous trouverez ci-joint des conseils concernant la pose de ce type de goulottes. Vous pouvez par exemple adopter le même modèle qu'à Douai.

Bref, **les défauts de conception de ces rails de guidage font qu'en l'état actuel des choses, ils ne constituent pas une alternative acceptable à l'usage des ascenseurs.** Dans tous les cas, **ce type d'aménagement n'est adapté que pour des personnes suffisamment fortes physiquement pour retenir leur vélo et pour des vélos ne portant pas de lourde charge.**

En conséquence, **nous vous prions donc de bien vouloir retirer au plus vite l'ensemble des écriteaux d'interdiction aux vélos** de la gare.

Si nos arguments ne suffisent pas à vous convaincre, nous envisageons de profiter de la semaine nationale « Respectez les cyclistes » qui aura lieu du 18 au 24 mars 2013 pour mobiliser nos adhérents et nos sympathisants afin d'organiser une action médiatique de sensibilisation des autres usagers de la gare à nos revendications.

En nous tenant à votre disposition pour vous rencontrer et échanger sur ce sujet, nous vous remercions par avance de votre compréhension et nous vous prions d'agrément, Monsieur le Chef de Gare, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Olivier Jandot,

Correspondant local de Droit au vélo pour l'Arrageois

olivier.jandot@droitauvelo.org

06.68.93.93.92

Copie à : Monsieur le Directeur Régional de la SNCF
Monsieur le Président du Conseil Régional du Nord Pas de Calais
Monsieur le Maire d'Arras
Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras